



# Outil d'accompagnement pour la rédaction des Plans de développement locaux

À l'attention des élus et des comités de  
développement locaux

Automne 2009

*Une réalisation conjointe de :*



## Table des matières

Introduction .....	3
1. <u>Tour d'horizon des différents concepts</u> .....	4
1.1 Le Pacte rural 2007-2014, c'est quoi ? .....	4
1.2 Qu'est-ce qu'un comité de développement local ? .....	4
1.3 Quel est le fonctionnement d'un comité de développement local ? .....	5
1.4 Qu'est-ce qu'une approche de développement local ? .....	6
1.5 Pourquoi faire un plan de développement local ? .....	6
1.6 Rôle d'un plan de développement .....	6
1.7 Processus de réalisation d'un plan de développement dans une municipalité .....	6
2. <u>La réalisation concrète d'un plan de développement local</u> .....	8
2.1 Préambule .....	8
2.2 Les principes de base .....	8
2.3 Exécution / procédure .....	9
2.4 Processus de réalisation détaillé, étape par étape .....	10
2.5 Schéma récapitulatif pour la réalisation des plans de développement locaux .....	17

## Introduction

La création officielle des Municipalités Régionales de Comté (MRC) en 1979 a marqué le paysage municipal québécois. Depuis, les réformes et nouvelles lois se sont succédées, conférant de plus en plus de compétences aux municipalités. Elles interviennent dans des domaines variés comme l'urbanisme et le zonage, le développement économique local, la culture et les loisirs, la salubrité, les nuisances ou encore la sécurité publique. L'aménagement du territoire est également une responsabilité locale. Ainsi, la MRC de Kamouraska s'est dotée de son plan stratégique 2009-2014 et les municipalités travaillent à la réalisation ou à la mise à jour de leur propre outil de planification: les Plans de développement locaux (PDL).

Ces documents sont d'autant plus importants que la démarche pour les élaborer permet la création d'une dynamique collective et renforce la démocratie participative. C'est pourquoi le Centre local de développement (CLD) et la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) du Kamouraska ont produit ce document simple et rempli d'informations essentielles pour vous accompagner dans la rédaction ou la mise à jour de votre plan de développement local.

Pour en arriver à cet objectif, ce document précise en première partie des informations sur le Pacte rural, sur le fonctionnement et le rôle des comités de développement locaux ainsi que sur la nécessité de réaliser un plan de développement local.

Pour démythifier ce concept de PDL, un processus de réalisation en sept étapes clés vous est présenté en page 6. Ces sept étapes sont ensuite détaillées pour rendre cette démarche plus concrète. Des outils sous forme de grille et de tableaux ont été ajoutés à cet effet. Finalement, un document visuel reprend ces étapes pour résumer "en image" la démarche qui vous mènera sur le chemin de la réussite pour la réalisation de votre PDL.

# 1. Tour d'horizon des différents concepts

## 1.1 Le Pacte rural 2007-2014, c'est quoi ?

Le Pacte rural est une entente entre une municipalité régionale de comté (MRC) et le gouvernement du Québec, dans laquelle la MRC s'engage à identifier dans un plan de travail des actions de revitalisation. En contrepartie, le gouvernement s'engage à appuyer la démarche et les initiatives locales de la MRC, notamment en lui confiant la gestion d'une enveloppe budgétaire pour qu'elle puisse mener son plan de travail à bien. Pour initier des actions, la MRC de Kamouraska a signé un protocole d'entente en 2007 avec les 17 municipalités du territoire pour que celles-ci réactualisent leur plan de développement local. Ainsi, le fonds du Pacte rural permettra de soutenir les actions de développement des communautés menant à la réalisation de projets.

Le Pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des quatre (4) orientations de la *Politique nationale de la ruralité*, à savoir :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

## 1.2 Qu'est-ce qu'un comité de développement local ?

Un comité de développement local est un regroupement de citoyens qui choisissent d'œuvrer dans le développement de leur communauté aux niveaux économique, communautaire, social et culturel. Son rôle est de consulter la population afin d'en connaître les besoins, de favoriser la concertation et le partenariat entre les organismes ainsi que de préparer des dossiers en collaboration avec le conseil municipal. Il a aussi comme rôle de susciter auprès de la population et des organismes du milieu un intérêt au développement de leur municipalité.

Rôle de la municipalité : **Les conseils municipaux sont les leaders locaux.**

Les conseils municipaux ont pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de leur localité. Il revient au maire et à ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement.

**Rôle des comités : Les comités de développement locaux et corporations de développement économique des municipalités sont les acteurs terrain.**

Composé de bénévoles de la société civile et d'un membre du conseil municipal, le comité de développement intervient directement sur le terrain en définissant, de concert avec leur municipalité, un plan de développement local. Les comités fixent les priorités d'actions à l'intérieur d'un plan de développement et, d'autre part, en montant ou en aidant à monter des projets issus de ce plan de développement.

### **1.3 Quel est le fonctionnement d'un comité de développement ?**

- Il appartient à chaque comité de se donner les modalités de fonctionnement qui lui conviennent.
- Tous se doivent de convenir d'un partage clair des fonctions entre leurs principaux responsables en ce qui a trait aux convocations des réunions, à la préparation des ordres du jour, à la conduite des réunions, à la rédaction de procès-verbaux, à la gestion du budget et à la représentation auprès des autres organismes et institutions.
- La fréquence des réunions varie selon le niveau de disponibilité des membres et selon les besoins des dossiers à mener.
- La qualité du travail en équipe joue un rôle déterminant dans la productivité et la durabilité d'un comité.

### **1.4 Qu'est-ce qu'une approche de développement local ?**

Fondée sur une prise en charge par les gens du milieu, l'approche de développement local se veut une réponse locale à des problèmes générés par l'économie. C'est un processus de mobilisation d'acteurs locaux en fonction d'une logique territoriale afin de relever le défi de l'emploi et du développement des communautés. C'est en misant sur les possibilités, les ressources, les compétences et les entreprises locales plutôt que sur les transferts importants d'activités industrielles

venues de l'extérieur que les acteurs du développement local décident de participer au redressement économique et social de leur collectivité.

### **1.5 Pourquoi faire un plan de développement local ?**

- Pour **faire le point** sur la situation du développement de notre collectivité (trouver des cibles de développement);
- Pour **faire des choix** par rapport à notre développement (organiser le développement);
- Pour **orienter** l'utilisation des ressources rares (argent, bénévolat...) vers des cibles optimales de développement;
- Pour **mobiliser les citoyens** autour d'objectifs clairs de développement;
- Pour **mieux convaincre** les intervenants externes de la pertinence de notre développement.

### **1.6 Rôle d'un plan de développement**

1. Se donner des outils de réflexion en tant que comité de développement et conseil municipal;
2. Faciliter la préparation d'une consultation publique de la communauté;
3. Mettre en branle des projets de développement structurants (stratégie d'actions);
4. Orienter les investissements désirés vers notre municipalité (champs d'intervention).

### **1.7 Processus de réalisation d'un plan de développement dans une municipalité**

Voici un résumé du cheminement privilégié pour réaliser un plan de développement dans une municipalité. Chacun de ces points est repris de façon détaillée dans les pages suivantes.

#### **1) Préalables**

La municipalité a mandaté une ressource pour supporter la réactualisation de son plan de développement. Le Pacte rural peut financer l'embauche d'un agent de projet dans le cas où la municipalité n'a pas d'agent de développement local. Cette ressource préparera le portrait global de la municipalité, incluant le bilan du dernier plan, et utilisera le profil socioéconomique préparé par la SADC du Kamouraska.

#### **2) Mise en place d'un comité de coordination**

La municipalité et le comité de développement local mettent sur pied un comité de coordination pour la réalisation des différentes étapes du plan de développement. Le maire ou un représentant de la

municipalité, de même que le président du comité de développement sont membres de ce comité. Le conseiller en développement rural du CLD, une ressource de la SADC et, s'il y a lieu, l'agent de projet ou de développement local, participent aux rencontres du comité pour animer, accompagner et/ou supporter la démarche. Le CLD, à titre de mandataire du suivi du Pacte rural et de la planification stratégique de la MRC de Kamouraska, s'assure de la cohésion entre le plan de développement local et celui du territoire.

### **3) Planification d'une journée de réflexion et d'échange avec la population**

La municipalité et le comité de développement invitent la population à définir les axes de développement prioritaires et des moyens à mettre en œuvre. Les conseillers des organismes de développement sont présents lors de cette journée.

### **4) Rédaction d'un plan d'action**

Le comité de coordination traite les informations recueillies lors de la journée et les transpose à l'intérieur d'un plan d'action. Ce plan de développement comprend : la vision de la municipalité, les axes prioritaires, les moyens et l'échéancier de réalisation.

### **5) Validation du plan d'action**

La municipalité et le comité de développement soumettent à la population le plan d'action produit pour validation. Cette consultation peut prendre différentes formes; assemblée publique, article dans le journal local, etc...

### **6) Lancement du plan de développement**

Après avoir été dûment entériné par le comité de développement, puis par la municipalité, le plan de développement fait l'objet d'un lancement officiel. Le plan sera par la suite diffusé dans le journal municipal ou par tout autre moyen jugé pertinent.

### **7) Réalisation du plan de développement**

Le comité de développement est chargé du suivi en supportant la mobilisation et la réalisation de projets issus du plan, en suscitant des nouveaux partenariats, en sauvegardant l'ensemble de la démarche et en jouant un rôle de gardien quant au respect d'une vision globale du développement conciliant les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles.

## 2. La réalisation concrète d'un plan de développement local

### 2.1 Préambule :

Un plan de développement local constitue avant tout un outil de travail indispensable dans une gestion moderne du développement, peu importe la diversité de son contenu qui présentera une « saveur locale ». Précisons qu'il n'y a pas de recette universelle quant à la démarche à suivre pour avoir un outil de *vision stratégique*.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) conseille de partir des quatre questions suivantes pour se doter d'une vision stratégique.

- Où en sommes-nous présentement?
- Où allons-nous?
- Où voulons-nous aller?
- Comment nous y prendre?

Aussi, le plan de développement local, pour être efficace et s'accorder sur les enjeux de la Planification stratégique de la MRC de Kamouraska (PSK 2009-2014) actuellement en cours, doit mettre à contribution le plus grand nombre possible d'intervenants du milieu. Rappelons que ces enjeux sont **d'accentuer les investissements et la création d'emploi, la consolidation des acquis socioéconomiques, la modernisation des structures de concertation, le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et enfin, l'appropriation des valeurs fondamentales du territoire**. Les responsables et chargés de projet qui doivent « *crystalliser* » une telle démarche de réflexion doivent avoir à l'esprit un certain nombre de principes de base.

### 2.2 Les principes de base :

- **On ne peut tout mettre** dans une réflexion stratégique/plan de développement;
- On doit **avoir un bon sens de l'écoute** et être capable de traduire les réflexions en moyens d'action;
- Il faut aussi beaucoup **de réalisme** car les demandes sont nombreuses et les ressources limitées, (la politique des *petits pas* est souvent gage de réussite);

- Il faut établir un **échancier clair** et bien campé dans le temps (les gens aiment savoir quand ça commence et quand ça se termine, c'est aussi plus facile pour motiver les bénévoles);
- Il faut témoigner d'un **certain opportunisme** car le développement n'est pas une chose statique;
- Il faut avoir à l'esprit **qu'on devra évaluer la démarche** dans un horizon de moyen terme ( $\pm 3$  à 5 ans);
- Il faut des **outils de contrôle et d'évaluation** (le livrable...comment on peut l'évaluer ? Temps, argent, ce que ça apporte à la communauté ou à un groupe cible...);
- Enfin, la **cohérence de l'ensemble du plan de développement** est essentielle. Les objectifs et actions mis en place doivent être logiques et le projet ne doit pas être une collection d'actions, sans liens les unes avec les autres.

### 2.3 Exécution/Procédure :

C'est au milieu (la structure de développement en place) à enclencher le processus, avec l'appui des élus, de quelques leaders et de la participation des organismes de soutien au développement (SADC, CLD, MRC et autres...). La notion d'accompagnement est à ce stade très importante puisqu'elle vient cautionner le sérieux de l'exercice et mobiliser les citoyens.

Comme pour le plan d'affaires d'une entreprise, **le plan de développement doit être mené par les promoteurs** (comité de développement, élus et les gens de la communauté) et non par les conseillers en soutien au développement, puisque les personnes de la communauté auront plus de difficultés à se l'approprier, puisqu'il sera déphasé dans leur perception et leur priorisation des actions à réaliser.

**Il n'y a pas de recette unique** non plus, tout dépend de la mobilisation qui peut être faite et du nombre de ressources disponibles. Il y a quand même *un exercice de quelques mois* pour informer et mobiliser les troupes autour du projet.

Il faut **garder un lien de communication** fort entre les chargés de projet et la population. Il faut tenir informés les gens concernés de ce qui se fait, comment ça évolue et à quel moment on devra se prononcer sur des dossiers.

Les leaders politiques et économiques doivent **avoir déterminé au départ un enlignement ou des objectifs à atteindre**. Ils doivent donc maintenir le cap le plus possible tout au long de la démarche, sinon on n'arrivera à rien de concret.

## **2.4 Processus de réalisation détaillé, étape par étape.**

Le processus décrit en pages 6 et 7, présente la démarche en sept étapes clés. Nous reprenons ici ces étapes en les précisant pour vous aiguiller davantage. Certaines tâches à l'intérieur des étapes peuvent être menées en même temps ou dans un ordre différent.

### **1) Préalables**

#### ***Décision de mettre à jour ou de réaliser un plan de développement local***

La municipalité en lien avec les comités existants dans la municipalité, prend la décision de procéder à la mise à jour de son plan ou à la production d'un premier plan. Pour les collectivités possédant déjà un plan, on procèdera à une évaluation/post mortem de celui-ci, pour avoir une base de départ. On pourra se renseigner par la suite sur les possibilités d'obtenir du financement dans le cadre du Pacte rural, suite au constat de la nécessité d'élaborer un plan de développement local. Il y a également d'autres sources de financement possibles auxquelles on peut possiblement s'adresser.

#### ***Recruter une personne ressource***

Dans le cas où elle n'a pas d'agent de développement local, la municipalité définit la mission qu'elle va confier à l'agent(e) de projet qu'elle va recruter. Ne pas négliger l'importance de cette personne qui ne devra pas être seulement un rédacteur (trice) de comptes rendus mais un communicateur (trice) qui oriente, reformule, synthétise les idées des différents acteurs et facilite le lien entre eux.

#### ***Commencer l'élaboration d'un portrait global***

Le chargé de projet prépare l'élaboration, de l'état des lieux du territoire avec ses forces et faiblesses et réfléchit aux menaces et opportunités s'offrant au territoire. Il sera soutenu dans cette tâche par le comité de coordination dès que celui-ci sera mis en place. Cette étape se fait à partir de données quantitatives et qualitatives, puisées notamment dans le profil socioéconomique préparé par la SADC du Kamouraska, couvrant les domaines de l'économie, du social et de l'environnement mais également à partir de consultations de la population d'une manière aléatoire (dans la rue, au dépanneur...) ainsi qu'auprès de groupes déterminés, comme les entrepreneurs, les parents de jeunes enfants, les personnes âgées, les jeunes, les agriculteurs, les gens travaillant dans l'industrie touristique... L'objectif étant d'identifier un maximum de forces et faiblesses du territoire et de mesurer des données qualitatives non chiffrables. Dans cette étape le ressenti de la population est aussi important, que des constats chiffrés comme la baisse démographique.

**Grille d'aide à l'élaboration d'un portrait global**

<u>Volet social</u>	Population et démographie	Vieillessement de la population Baisse démographique Revenu des ménages Part des jeunes dans la municipalité
	Logement	Accessibilité à la propriété pour les jeunes Taux d'occupation des logements Importance des résidences de vacances...
	Santé	Ressources disponibles Résidence pour personnes âgées...
	Équipements et infrastructures	Système d'aqueduc, d'égouts Voirie en bon état Salle communautaire ou autre Internet haute vitesse...
	Loisirs	Fête municipale et activités Participation de la population Équipements (terrain de balle, de jeux, aréna...)
	Culture et patrimoine	Histoire et monuments Savoir-faire et transmission...
	Solidarité	Mouvement communautaire Solidarité et échanges intergénérationnels Importance du bénévolat...
<u>Volet économique</u>	Marché du travail et conjoncture économique	Importance des emplois dans la municipalité Présence de petites entreprises ou au contraire d'une grosse entreprise Problème de la relève... Secteur mono industriel
	Répartition des emplois et des secteurs	Importance de l'agriculture, du tourisme, des services...
	Tourisme	Attraits touristiques, offre d'hébergement, promotion touristique...
	Commerce et services de proximité	Maintien des services essentiels (Dépanneur, poste, école...) ou autre (garderie...)
	Agriculture	Importance dans la municipalité Secteurs couverts et relève Agrotourisme et vente directe aux consommateurs...
	Artisanat	Présence ou non, en développement ou en disparition...
	Formation, chômage et travail saisonnier	Taux de chômage, chômage chez les jeunes, importance du travail saisonnier, niveau de scolarité et de formation de la population municipale...

<u>Volet environnemental</u>	Situation géographique et milieu physique	Cours d'eau, relief, territoire enclavé ou non, bien desservi par le réseau routier, zonage agricole...
	Ressources naturelles	Importance de la forêt, mines, présence de lacs, bord du fleuve...
	Paysages	Caractéristiques et points de vue...
	Gestion des déchets	Régie, réseau, réflexion sur le recyclage ou le compostage...
	Énergie	Disponibilité/opportunité, Lignes de transport...
	Transport	Réseau de routes et sentiers, Infrastructure Pistes cyclables, covoiturage...

En définitive, le plan de développement local sera issu de ces trois volets indissociables. La couleur locale viendra du fait qu'un ou l'autre volet sera plus développé. Dans ce contexte, la préparation d'une politique familiale, bien que très importante, ne constitue pas un plan de développement local, mais plutôt un élément du volet social.

***Exemples de questions pour recueillir le sentiment de la population envers son milieu de vie :***

- Pourquoi j'habite dans cette municipalité? Qu'est-ce qui m'en ferait déménager?

Qu'est-ce qui va bien ?

- Quels sont les atouts de la communauté et les réalisations intéressantes ?
- Quelles sont les réalisations dont on est le plus fier ?
- Qu'est-ce qui nous motive à rester dans cette communauté ?

Qu'est-ce qui va mal et comment y remédier ?

- Quels sont les points faibles ? Qu'est-ce qui pourrait nous inciter à déménager ailleurs ?
- Quels sont les exemples où l'on a raté une belle occasion de réaliser un projet stimulant pour le milieu, le cadre et le niveau de vie et pourquoi ?

Quelles sont les occasions à saisir ?

- Quels sont les atouts sur le plan humain (ex. : évolution démographique, conditions socioéconomiques, dynamisme social), politique (ex. : sensibilisation de l'opinion publique, politiques du gouvernement en place), physique (ex. : capital naturel et culturel, territoire agricole fertile, sites naturels exceptionnels, espaces forestiers) ?

### Ou encore...

- Au cours des cinq dernières années, qu'est-ce qui a été le plus marquant dans la communauté? (vieillesse de la population, fermetures d'entreprises et pertes d'emplois, départ des jeunes travailleurs, mobilisation de la communauté autour d'un projet, venue de X nouvelles familles...)
- Au cours des cinq dernières années, votre communauté a-t-elle travaillé à des projets pouvant améliorer la qualité de vie des citoyens? (politique familiale, incitatifs à l'établissement, projet d'eau potable, relance d'entreprises, sauvegarde d'un commerce/service, comité d'accueil des nouveaux arrivants...)
- Outre les moyens financiers disponibles y a-t-il d'autres freins/obstacles à la réalisation d'un projet jugé important pour votre communauté ?
- Pouvez-vous identifier un ou des leaders dans votre communauté ?
- Le comité de développement local a-t-il les moyens de ses ambitions ? (temps, ressources, appui des élus, expertise...)

Cette étape est cruciale car elle va servir de base de travail pour la consultation de l'ensemble de la population. L'idée est d'arriver lors de cette journée avec un éventail de thèmes de réflexion.

Attention à présenter ces éléments comme une base de réflexion collective et non pas comme des idées déjà décidées/arrêtées.

## **2) Mise en place d'un comité de coordination**

La municipalité, le comité de développement local et le chargé de projet (agent de développement/ressource externe) mettent sur pied un comité de coordination pour la réalisation des différentes étapes du plan de développement. On recommande un petit groupe de personnes pour l'efficacité (autour de 6 personnes) incluant obligatoirement un représentant de la municipalité et le président du comité de développement. Le conseiller ou la conseillère au développement rural du CLD, une ressource de la SADC et, s'il y a lieu, l'agent de projet ou de développement local participent aux rencontres pour accompagner, animer et/ou supporter la démarche.

## **3) Planification d'une journée de réflexion et d'échanges avec la population**

Le comité de coordination invite la population à définir les axes de développement prioritaires et les moyens à mettre en œuvre. C'est l'étape de l'entonnoir où l'éventail des idées amenées pour le débat sera réduit aux priorités et axes de développement consensuels retenus. Les conseillers des organismes de développement (CLD, SADC, autres identifiés) sont présents lors de cette journée.

#### 4) Rédaction d'un Plan d'action

Le comité de coordination traite les informations recueillies lors de la journée et les transpose à l'intérieur d'un plan d'action.

##### **Contenu du plan :**

Chaque plan de développement local aura son «*identité propre*» en fonction de l'originalité et des opportunités de développement de chaque communauté. Cependant, on retrouvera *un fil conducteur* dans chaque plan qui servira à mieux évaluer le travail à faire par les bénévoles et/ou le chargé de projet, afin d'en arriver à un produit dont le cadre de démarche est clair pour tous et donc facilement utilisable par n'importe quelle personne, puisque les bénévoles peuvent changer au fil du temps. Il s'alignera le plus possible sur les axes de la PSK 2009-2014.

Tout plan de développement devrait normalement contenir les éléments suivants :

- Dans le plan et comme introduction, on aura un message de personnes significatives (maire, président du comité...) avec la « portée du plan ».
- Un plan de développement ou d'action relié à la croissance d'un milieu doit impérativement proposer une «**vision**» et des objectifs. Il doit contenir un **portrait du territoire visé** (population, revenu, emplois dans le milieu, cadre territorial, éléments marquants...) [référence en partie au portrait municipal préparé par la SADC du Kamouraska]. Une bonne lecture de ces paramètres facilitera grandement le travail par la suite.
- On doit également y mettre quelques statistiques comparatives ou dégagant des perspectives (évolution, dévolution), **le bilan** de la dernière planification si cela s'applique (réalisations et non réalisations et commentaires/causes de réussite et non réussite).
- On devrait y retrouver un **diagnostic** servant d'assises à ce que l'on veut entreprendre (*forces, faiblesses, menaces, opportunités=ou FFMO*).
- Suite aux consultations tenues (étape 3), on devrait rédiger **l'énoncé de quelques objets** qui ont retenu l'attention dans le déroulement de la démarche et qui se verront, en finalité d'exercice, l'objet de priorisation. Il est évident que la liste de départ sera importante mais on pourra l'élaguer en cours de route.

##### **Vocabulaire associé :**

Agir  
Animer  
Assainir  
Bâtir  
Centraliser  
Concerter  
Consolider  
Consulter  
Contenir  
Décentraliser  
Déléguer  
Dynamiser  
Implanter  
Impliquer  
Mobiliser  
Monopoliser  
Négocier  
Organiser  
Orienter  
Rassembler  
Rationaliser  
Rectifier  
Récupérer  
Redresser  
Réorganiser  
Réorienter  
Restructurer  
Retenir  
Stimuler  
Structurer  
Susciter  
Transformer  
Valider  
Etc.

- Des schémas, cartes, photographies pourront également accompagner le plan de développement local en y apportant des informations additionnelles, éléments de comparaison, illustration de problématiques et de solutions apportées.

- Parce que l'on aura gardé une plus grande motivation des troupes; parce qu'une liste d'actions/projets démesurée n'affectera pas le sérieux du plan et que les victoires sont importantes pour la continuité, il faut s'assurer du non dédoublement des actions car les ressources sont limitées.

Avoir de moins grosses équipes mais des gens réellement intéressés et engagés dans une action. S'assurer que l'action ou le projet à mettre de l'avant reçoit l'assentiment du plus grand nombre possible. Évaluer, si possible, le besoin de faire appel à des ressources externes pour gagner du temps et déployer/diriger les efforts de la communauté au bon endroit.

- Enfin, dans l'énoncé des projets retenus, il faut **faire ressortir les conditions gagnantes** :

Qui sont **les porteurs du dossier** ?

Quelles sont **les ressources associées** ?

Quels sont **les moyens mis en œuvre** à la réalisation ?

Quel est **l'échéancier de réalisation** ?

Quels sont **les impacts** sur la communauté ou le groupe visé?

**Modèle de grille retenue avec application/résultat**

Défis	Objectifs à atteindre	Moyens utilisés	Responsables/ porteurs	Priorité dans le plan	Échéancier	Mesure du rendement
Volet économique ou communautaire	Améliorer la qualité de vie des citoyens	Mise en place d'un comité...	Comité des loisirs	Élevée, moyenne, faible ou #1, #2, #3	15-11-2009	Avoir rejoint 9 personnes au comité...

**5) Validation du plan d'action**

La municipalité et le comité de développement soumettent à la population le plan d'action produit pour validation. Cette consultation peut prendre différentes formes : assemblée publique, article dans le journal local, forum populaire, etc. La communication de ces informations est essentielle pour que la population soit partie prenante du projet et soit assurée que ses idées et priorités aient été écoutées.

## **6) Lancement du plan de développement**

Après avoir été dûment entériné par le comité de développement, puis par la municipalité, le plan de développement fait l'objet d'un lancement officiel. Le plan sera par la suite diffusé dans le journal municipal ou par tout autre moyen jugé pertinent.

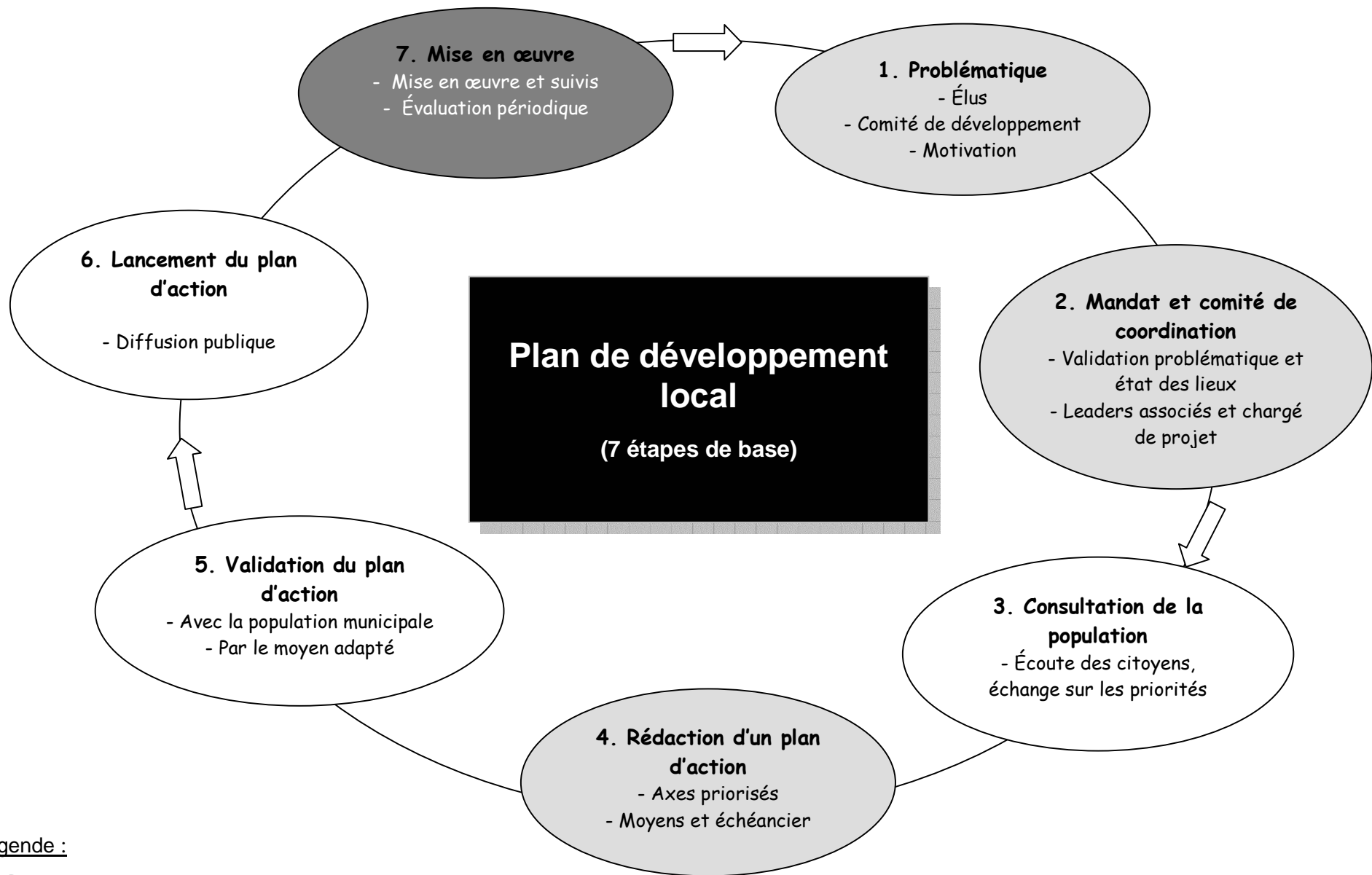
## **7) Réalisation du plan de développement**

Le comité de développement est chargé du suivi en supportant la mobilisation et la réalisation de projets issus du plan, en suscitant des nouveaux partenariats, en sauvegardant l'ensemble de la démarche et en jouant un rôle de gardien quant au respect d'une vision globale du développement conciliant les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles.

### ***Suivi et évaluation du projet***

Il est essentiel que tout au long de la durée visée par le plan de développement, il y ait un bon suivi du déroulement des actions avec une évaluation, en cours de période, pour permettre des ajustements. Il est également important de publiciser les actions réalisées, et si possible, les résultats et retombées pour maintenir la population locale concernée et impliquée.

Enfin, et comme dernier élément de ce petit guide d'accompagnement, qui se veut davantage un aide-mémoire qu'un outil rigoureux de travail, nous joignons un schéma qui représente, en visuel, les éléments les plus importants de la démarche.



Légende :

- Étapes ponctuelles, un ou quelques jours
- ◐ Étapes rapides, qui durent généralement quelques semaines.
- ◑ Étape la plus longue, qui dure plusieurs années.



Source: SADC du Kamouraska

---

Coordination :

René Bélanger, conseiller en développement rural, CLD de Kamouraska;  
Thérèse Brodeur, conseillère en développement rural, CLD de Kamouraska;  
Maurice Pedneault, conseiller en développement local, SADC du Kamouraska.

Contenu de rédaction :

Thérèse Brodeur, conseillère en développement rural, CLD de Kamouraska;  
Émilie Dupont, chargée de projet, SADC du Kamouraska.

Correction et mise en page :

Jacqueline Théberge, secrétariat et bureautique, SADC du Kamouraska.